



Le Campinois

Publication communale d'information

Éditée par la Mairie

Le Mot du Maire :

Et les normes dans tout cela ?

Les réformes en cours, évoquées les mois derniers au travers des différentes communications communales concernant l'évolution du droit des sols (PLUI), le transfert des compétences scolaires à la communauté de communes, la fusion avec l'intercommunalité Val de Risle (Montfort sur Risle)...vont probablement sous tendre une graduation complémentaire autour de nouvelles dispositions règlementaires liées à ces mises en place locales. L'ensemble des règles édictées par les pouvoirs publics français, mais aussi liées aux exigences européennes rendent déjà suffisamment complexes les choses d'autant plus que « l'épidémie » a été relancée encore par le principe de précaution qui fonde une société peureuse, frileuse, paralysée par l'obsession de prévenir tous les risques.

Il y a donc urgence consensuelle à traiter la maladie, car le risque est grand de la voir s'aggraver. Mais ce constat de l'inflation normative s'accompagne d'un constat, aussi unanime, d'impuissance à endiguer le phénomène. Pourtant, il ne faudrait pas aujourd'hui que les normes dirigent tout.

Bien cordialement,

Jean-Marc BISSON

Les Prochains rendez-vous ...

- **vendredi 11 novembre** : Cérémonie du souvenir-11h15 avec les Anciens Combattants au Monument aux Morts puis Pot de l'amitié à la Salle des associations
- **samedi 12 novembre** : loto organisé par les Anciens Combattants – Salle des Fêtes – Chemin de la Motte – à partir de 20h30
- **samedi 3 décembre** : loto organisé par le club de foot - Salle des fêtes – à partir de 19h
- **dimanche 11 décembre** : repas avec animation du Club des Tilleuls - Salle des fêtes - Renseignements et réservations auprès de Mme DUBOIS au 02 32 42 21 64
- Voyage en Espagne du 23 au 29/10/2016 (prix non adhérent au Club des Tilleuls : 308 euros)
- **mercredi 21 décembre** : Noël des enfants organisé par le Club de foot
- **vendredi 13 janvier 2017** : Vœux du Maire - 19h Salle des Fêtes - Chemin de la Motte

Quelques précisions...

Pour pouvoir voter au bureau de vote de Campigny aux élections législatives et présidentielles de 2017, il faut s'inscrire sur la liste électorale de la commune avant le 31 décembre de l'année.

Présentez-vous au secrétariat de mairie dès maintenant.

Les Country Days qui ont eu lieu en août n'ont pas été organisées avec un financement communal.

A compter du 1er octobre 2016, la commune de Campigny ne dépend plus de la Brigade de Gendarmerie de Pont-Audemer mais de celle de Saint-Georges du Vièvre.

Pour toutes vos démarches, adressez-vous au 02 32 42 80 17 – Route de Lieurey 27450 St Georges du Vièvre

Ouverture du secrétariat de la Mairie au public

Le lundi : 14h à 18h

Le jeudi : 14h à 19h

Le vendredi : 9h à 12h

Coordonnées de la Mairie

Tél : 02.32.41.02.52 – Fax : 02.32.41.22.64

Courriel : elus.campigny27@orange.fr

Site internet : www.campigny27.fr



LES TRAVAUX ACHEVES

Peinture des lisses centre bourg
Nettoyage et lasure des bancs Place de la Pelouse
Lasure Bibliothèque
Elagages
Goudronnage Chemin de la Pinchonnière et du Chemin Doviliers (Communauté de Communes)
Protection du parking Place de l'Eglise
Aménagement d'une mare en point d'eau de défense incendie Chemin de la Pierre Plate
Marquage au sol (zébra) devant des arrêts de bus et mise en place de panneaux de sécurité (Conseil Départemental)
Réfection du pourtour du terrain de pétanque Place de la Pelouse

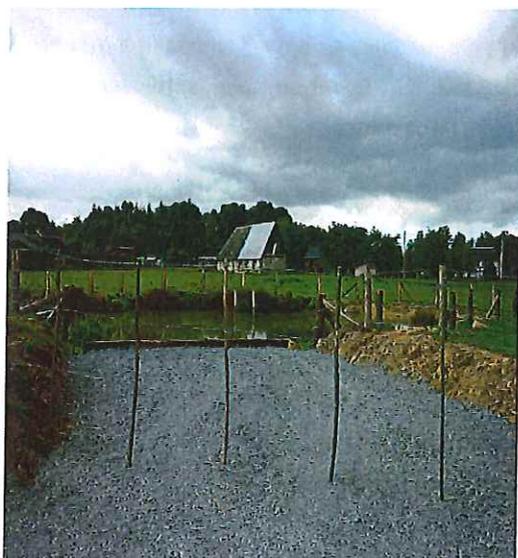
La grande majorité des travaux est réalisée par le personnel communal

LES TRAVAUX EN COURS et à VENIR

Déploiement de la fibre optique (Eure numérique ; Conseil Départemental et Communauté de Communes)
Remise en état du pont de la Véronne Chemin des Moulins
Pose de carrelage sanitaires salle des fêtes
Enfouissement des réseaux Place de la Pelouse tranche 2 sur 3 (SIEGE+commune)
Poursuite de la sente des écoliers (secomile)
Marquage au sol (zébra) devant d'autres arrêts de bus

Le démarrage des travaux d'enfouissement des réseaux Place de la Pelouse sont prévus en Novembre 2016 et vont engendrer une perturbation du trafic et du stationnement devant la Mairie et l'Ecole. La réfection du trottoir devant la mairie sera effectuée à la suite. Vous êtes donc invités à vous garer Place de l'Eglise.

La défense incendie



La commune et en particulier le Maire a la responsabilité de la défense incendie sur le territoire de la commune.

Afin d'étendre la défense incendie, 3 nouveaux points d'eau d'incendie seront désormais répertoriés :

- une mare privée Chemin de la Pierre Plate,
- une réserve d'eau artificielle privée Chemin de la Haute-Voie,
- un poteau d'incendie Chemin de la Pommeraie (prochainement installé par STGS-financé par la commune).

Grace à l'accord des propriétaires, les conjoints Benard d'une part et le GAEC de la Licorne représenté par M Jean Marc Roelens, d'autre part, cela a été rendu possible pour les 2 premiers.

La commune tient à les remercier pour ces mises à dispositions gratuites. Cela porte à 16 le nombre de points de défense incendie sur Campigny.

Le Comité des Fêtes de Campigny

Le Comité des Fêtes, mis en sommeil depuis plusieurs années, est relancé grâce à l'implication de plusieurs habitants.

Des démarches obligatoires auprès de la Préfecture sont en cours pour officialiser la constitution d'un bureau :

Présidente : Virginie Guériot
Vice-Président : Sébastien Gosse
Secrétaire : Michel Benafla
Trésorière : Armelle Lartisien

Renseignements au 06 09 37 62 68

Le Saviez-Vous ?



Le coq n'a pas été placé en haut des églises en tant que symbole du peuple gaulois, mais en référence à un texte de Saint Grégoire, Les Moralia, qui en l'an 560 distingue trois animaux capables de repousser les rois et leurs armées : le lion, le bélier et le coq aux reins ceints.

Le coq est également l'animal qui, en annonçant la lever du jour, donne l'heure de la première prière.

Le terme « gallus », qui veut dire à la fois « coq » et « gaulois », commence à être utilisé par les ennemis du royaume de France pour désigner un peuple

doté de ses attributs comme symbole de la vigueur, du courage et de la surveillance pour le peuple français. Mais le coq « avec attributs » n'en devient pas pour autant un symbole utilisé en héraldique (science du blason) et l'aristocratie ne le reprend pas à son compte. Il est ainsi rare de voir un coq sur les armoiries. C'est donc seulement au moment de la Révolution Française que les représentants du peuple choisissent de se reconnaître dans l'animal, preuve de la fierté nationale.

Ainsi, le coq « sans attribut » est plutôt un symbole religieux alors que celui doté de « ses attributs » est un symbole républicain.

Le coq donne lieu à de nombreuses pratiques populaires où on enjambe le coq avant qu'il soit béni par le curé et hissé en haut du clocher. Il est aussi conseillé aux jeunes garçons de l'enjamber afin qu'ils puissent dire à leurs fils : « tu vois, moi ce coq je l'ai enjambé » pour preuve de leur virilité sans doute. Ils sont également gravés dans les murs des églises puisqu'avant qu'il ne soit fixé en haut du clocher, les ouvriers le posent sur le mur et le gravent tout autour ; ou bien peints à l'intérieur sur les voutes.

A Campigny, le coq placé en haut du clocher l'a été en 1999. Il avait été commandé auprès des Ateliers d'Art Français. Le précédent coq a été conservé en mairie (photo ci-contre) et il avait « ses attributs » (symbole républicain donc...).

Il y a également un coq placé en haut du monument aux morts situé dans le cimetière du village.